



N° 277

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 octobre 2007.

AVIS

PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES SUR LE PROJET DE **loi de finances pour 2008** (n° 189)

TOME X

SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Par Mme Valérie BOYER,

Députée.

I.- LES PRINCIPALES INFLEXIONS DES CRÉDITS DE LA SOLIDARITÉ

Parmi les trente-quatre missions du budget général de l'État, la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » est l'une des onze à présenter un caractère interministériel. Plusieurs membres du gouvernement sont en effet responsables de sa gestion : M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, ainsi que Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité ; Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports ; Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville ; enfin M. Martin Hirsch, haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » regroupe, pour un montant total de crédits légèrement supérieur à 12 milliards d'euros, sept programmes de poids très inégal. Le mieux doté, le programme « Handicap et dépendance », qui représente plus de 67 % de l'ensemble des crédits, n'est pas

commenté dans le présent rapport, car, conformément à l'habitude, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné un rapporteur spécialement chargé de ce programme (Mme Bérengère Poletti).

Le tableau ci-après permet d'identifier, à l'intérieur des programmes de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », les principales interventions auxquelles ils correspondent. Le programme étant l'unité de crédits sur laquelle s'exerce l'autorisation budgétaire du Parlement, les montants inscrits dans les documents budgétaires pour les actions et les diverses interventions présentent un caractère purement indicatif.

La présentation est effectuée à périmètre constant, la structure de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » étant en 2008 assez différente de la mission « Solidarité et intégration » de la loi de finances pour 2007 dont elle prend la suite :

– d'une part, le programme « Accueil des étrangers et intégration » (qui finançait notamment l'accueil des demandeurs d'asile, la mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration au bénéfice des nouveaux migrants ou encore le fonctionnement de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) disparaît, son contenu étant transféré à la nouvelle mission « Immigration, asile et intégration » ;

– d'autre part est créé un nouveau programme « Lutte contre la pauvreté : expérimentations », dont la gestion est confiée au haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté.

Les principales lignes de crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

(à périmètre constant)

<i>Crédits de paiement en millions d'euros</i>	Loi de fin. 2007 (1)	Projet 2008	<i>Evolution en %</i>
MISSION SOLIDARITE, INSERTION ET EGALITE DES CHANCES	11 675,5	12 044,8	3,2
Programme Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, dont :	1 045,5	993	- 5
Aide sociale d'État	41,1	41,1	-
Actions en faveur des jeunes	14,6	12,5	- 13,8
Domiciliation/illettrisme/gens du voyage	3,4	3,4	-
Veille sociale	41,1	41,1	-
Hébergement d'urgence	136,5	149,4	9,5
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	490,5	544,5	11
Allocation logement temporaire (ALT)	41	41	-
Insertion et accompagnement social	40	30	- 25

Maisons-relais et aide à la gestion locative sociale (AGLS)	27	41,9	55,1
Rapatriés	168	51	- 69,6
Programme Lutte contre la pauvreté : expérimentations, dont :	11,1	40	261,9
Expérimentation du revenu de solidarité active		25	
Programme Actions en faveur des familles vulnérables, dont :	1 145,5	1 293,7	12,9
Allocation de parent isolé (API)	909,5	1 020	12,2
Tutelles et curatelles d'État	210,1	250,7	19,3
Programme Handicap et dépendance	7 986,9	8 105	1,5
Programme Protection maladie, dont :	398,1	513	28,8
Subvention au Fonds de financement de la CMU complémentaire	114,7	50	- 56,4
Aide médicale d'État	233,5	413	76,9
Subvention au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA)	50	50	-
Programme Egalité entre les hommes et les femmes	28,3	28,5	0,8
Programme Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 060,2	1 071,5	1,1

(1) Pour les moyens afférents aux différentes interventions à l'intérieur des programmes, les chiffres 2007 peuvent être ceux de l'annexe « projet annuel de performances » au projet de loi de finances pour 2007.

Les crédits de la solidarité augmenteront en 2008 de plus de 3 %, ce qui, dans un contexte budgétaire qui implique des choix, montre la priorité attachée par le gouvernement aux politiques de cohésion sociale. La revalorisation substantielle de plusieurs dotations rend compte d'une part du respect des engagements pris, notamment pour l'hébergement d'insertion, d'autre part de l'ajustement à la réalité des dépenses attendues de certaines lignes jusqu'à présent notoirement sous dotées en loi de finances initiale.